



2EME SESSION ORDINAIRE POUR 2016

REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE

N° 2016/O2/060

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Dominique BUCCHINI
Au nom du groupe «Communistes et Citoyens du Front de Gauche»**

OBJET : Convention cadre d'exécution PEI.

Le 14 novembre, le Comité d'Évaluation des Politiques Publiques mises en œuvre par la C.T.C. s'est réuni pour apprécier l'une d'entre elles, et pas des moindres, je veux parler de la convention cadre d'exécution du PEI.

Nous avons lu avec attention le rapport de la CRC de février 2016 et écouté avec intérêt M. Jean BAGGIONI qui fut le premier Président de l'exécutif à avoir reçu mandat en ce sens.

Cela nous ramène à la délibération du 25 janvier 2002 qui soulignait indirectement l'ampleur de la tâche, les moyens consacrés comme jamais auparavant, mais aussi, par anticipation, quelques écueils qui n'ont malheureusement pas été évités.

Nous avons identifié dès le départ la nécessité de rester concentrés sur les objectifs essentiels de rattrapage des retards constatés dans les grandes infrastructures, de constituer en appui un pôle d'ingénierie publique, permettant de fluidifier un processus complexe.

J'insiste sur ces aspects en ayant à l'esprit la problématique PPE, parce qu'elle présente des caractéristiques voisines de ce point de vue en distinguant toutefois la contractualisation et, notamment pour ce qui est du PEI, une clé de répartition 70/30 dont nous savons qu'elle impacterait les capacités d'intervention de la CTC.

D'où la proposition inscrite dans la délibération du 25 janvier 2002 d'un « fonds de concours » permettant de réaliser la programmation et la consommation des crédits avec plus d'efficacité, dès lors que la CTC aurait bénéficié, via ce fonds, des avances correspondant à la participation de l'État.

Nous n'étions pas dans l'austérité budgétaire mais déjà dans la rigueur, et ce dispositif ne sera pas retenu. Plus récemment, fin 2013, les marges de manœuvre de la CTC se sont réduites et dès 2014, l'exécution de son budget a fait totalement disparaître son fonds de roulement global.

Cela étant, le PEI arrêté avec le gouvernement de la gauche plurielle offrait une réelle possibilité d'opérer un saut qualitatif dans plusieurs domaines : réseau routier, eau, assainissement, chemin de fer, patrimoine et culture, structures d'enseignements, développement urbain, NTIC, agriculture, santé et sport...

La programmation du PEI dans le cadre de la solidarité nationale reposera sur un engagement financier initial de deux milliards et, malgré une accélération notable des opérations ces cinq dernières années, une sous sous-consommation de ces crédits dans un premier temps.

La réorientation intervenue lors de la deuxième convention permettra d'ajuster les engagements en tenant compte des écarts sectoriels et d'intégrer les mesures : déchets, foncier-logement, électrification rurale...

Néanmoins, la CRC fait remarquer que, dans les dix domaines où l'intervention publique est structurante, les résultats sont en-deçà des ambitions, alors que pour huit autres, la mobilisation des financements PEI apparaît comme un « saupoudrage ».

Enfin, une exécution plus rigoureuse, notamment en matière d'eau potable, de formation et d'abattoirs, aurait produit de meilleurs résultats.

Cependant, l'impact positif de la commande publique est connu. On notera un redressement significatif du PIB par habitant rapprochant la Corse de la moyenne nationale. Pour autant, la forte croissance constatée ne s'est pas traduite par une meilleure répartition de la richesse et les inégalités se sont creusées, à l'avantage d'un petit nombre qui s'est enrichi considérablement.

Ces constats conduisent à souligner une faiblesse incombant à la gouvernance et une définition imparfaite des responsabilités partagées entre l'État et la CTC. Selon la CRC, le COREPA est devenu au fil du temps, le lieu, je cite : «facilitant les consensus sur les plus petits dénominateurs communs au lieu de décisions stratégiques structurantes, davantage susceptibles d'engendrer de fortes oppositions».

Au regard de ces constats, des enjeux et contraintes qui se posent sur l'exécution de la dernière tranche PEI, pouvez-vous nous dire, Monsieur le Président, quelle stratégie vous envisagez en termes de programmation et de sélection des investissements structurants à terminer et à réaliser prioritairement ?